

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 V. 366 Vœu relatif à la revalorisation des rémunérations des agents de bureau de vote.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par le groupe les Républicains ;

Considérant que les élections locales et nationales marquent des temps forts de la vie démocratique parisienne et que la participation des Parisiens se maintient à un niveau supérieur aux moyennes nationales ;

Considérant que cet esprit civique doit être encouragé et salué, et que cela engage notre municipalité à garantir le meilleur accueil possible dans les bureaux de vote parisiens ;

Considérant la difficulté à mobiliser des personnels municipaux pour les fonctions d'agents de bureau de vote à chaque scrutin ;

Considérant les conditions de rémunération peu attractives pour un travail essentiel mais peu valorisé et fatiguant, de surcroît le dimanche ;

Considérant que ces rémunérations spécifiques ont peu ou pas progressé depuis quelques années, du fait de la quasi-stagnation des indices de référence de la fonction publique pris en compte pour définir le montant de ces rémunérations ;

Considérant en outre que cette rémunération est forfaitaire, calculée sur une durée officielle d'ouverture du vote, soit de 8h à 20h, et que les horaires effectivement réalisés excèdent significativement cette amplitude ;

Considérant les recommandations du groupe de travail transpartisan mis en place à l'initiative de la Maire de Paris et du Premier Adjoint dans le cadre du Comité des arrondissements pour améliorer l'organisation des élections à Paris, présidé par le Maire du 19^e arrondissement, qui s'est réuni à cinq reprises entre l'automne 2014 et le printemps 2015 ;

Considérant que ce groupe de travail a notamment recommandé de revoir les modalités et le montant de la rémunération des agents mobilisés les jours de scrutin ;

Sur proposition de M. Bruno Julliard, au nom de l'Exécutif,

Émet le vœu :

- Qu'une étude comparative sur les niveaux d'indemnité pratiqués dans les communes limitrophes à Paris et les grandes communes françaises soit réalisée, en s'appuyant sur les travaux du groupe de travail du Comité des arrondissements.
- Qu'une délibération portant revalorisation soit présentée en 2016 au Conseil de Paris afin d'être effective pour les scrutins de 2017.
- Que cette revalorisation tienne compte des spécificités propres à chacune des missions de premier agent, d'agent et de gardien.